



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mai 2008

**Convention de partenariat 'SIGIL' avec le SIEDS relative à l'
échange et à l'usage des documents cadastraux et des données
composites**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Conseillers :

M. Bernard BARE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008

DELIBERATION D20080203

Monsieur Gérard ZABATTA Conseiller Municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres) dispose de la compétence « Systèmes d'Information Géographique d'intérêt local » : SIGil.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 Mai 2002, la Ville de Niort avait approuvé le partenariat avec le SIEDS en matière de traitement d'information géographique. Ladite convention étant signée pour une durée de 5 années, soit jusqu'en 2007, est donc arrivée à échéance.

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la Collectivité ;

Considérant qu'à ce jour, la commune ne bénéficie plus du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS ;

Le SIEDS propose à la Mairie de Niort de renouveler, pour une durée de 5 ans, la convention de partenariat SIGil avec les organismes suivants :

- Le SIEDS – 14 rue Notre Dame – 79000 NIORT,
- La Communauté d'Agglomération de Niort – 28 rue Blaise Pascal – 79000 NIORT,
- France TELECOM – 30 rue Salvador Allende – 86030 POITIERS,
- EDF – 8 rue Marcel Paul – 86007 POITIERS CEDEX,
- GAZ DE France – 8 rue Marcel Paul – 86007 POITIERS CEDEX,
- Parc Interrégional du Marais Poitevin – 2 Rue de l'église – 79510 COULON,
- Union des Marais Mouillés – 12 Place du Marché – 17170 COURCON D'AUNIS,
- Le Syndicat des Eaux du Vivier – Place Martin Bastard – 79000 NIORT,
- SOREGIES Deux-Sèvres – 14 rue Notre Dame – 79000 NIORT

La participation financière annuelle de la Ville de Niort à verser au SIEDS d'un montant de 2.000 € toutes taxes comprises, correspond aux frais de communication des fichiers fiscaux et à la mise à jour annuelle des plans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention permettant l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,
- autoriser Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention,
- autoriser le paiement de la participation annuelle de la Ville de Niort au SIEDS, pour un montant annuel de 2.000 € Toutes taxes comprises.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON